

(1)

— N° 78. —

---

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1852.)

---

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

POUR L'EXERCICE 1855.

---

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1853, à la somme de *trente-deux millions cent quatre-vingt-dix mille francs* (52,190,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 19 décembre 1852.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre de la Guerre,*

**ANOUL.**

*Le Ministre d'État, chargé temporairement,  
des fonctions de Ministre des Finances,*

**LIEDTS.**

---

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1835.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1835		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"	
2	— des employés civils . . . . .	145,000	6,900	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	14,000	"	255,000
4	Matériel . . . . .	40,000	"	
5	Dépôt de la guerre . . . . .	19,000	10,000	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	759,866	10	
7	— des provinces et des places . . . . .	287,287	15,820	1,213,704
8	— du service de l'intendance . . . . .	150,729	75	
<b>CHAPITRE III.</b>				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX				
9	Traitement du service de santé des hôpitaux . . . . .	184,085	62	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .	646,560	"	950,645
11	Service pharmaceutique . . . . .	100,000	"	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	11,840,000	40,000	
	Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le <i>Personnel</i> , pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.			
13	Traitement et solde de la cavalerie . . . . .	3,572,000	8,000	19,461,800
14	— — de l'artillerie . . . . .	2,962,000	"	
15	— — du génie . . . . .	788,000	"	
16	— — des compagnies d'administration . . . . .	251,800	"	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
	À REPORTER. . . . . fr.	21,781,529	80,720	21,862,049

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . . . fr.	21.781,529 42	80,720 50	21,862,049 92
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves . . . . .	159,180 15	"	161,500 "
18	Dépenses d'administration . . . . .	22,319 88	"	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	57,000 "	"	800,000 "
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	763,000 "	"	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	700,000 "	"	700,000 "
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain . . . . .	1,910,419 84	"	6,470,959 84
25	Fourrages en nature . . . . .	3,032,000 "	"	
24	Casernement des hommes . . . . .	757,000 "	"	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	100,000 "	"	
26	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	85,000 "	"	
27	Transports généraux . . . . .	60,000 "	"	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	50,000 "	"	
20	Remonte . . . . .	438,610 "	57,950 "	
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	135,920 20	773 80	186,700 "
31	Frais de représentation . . . . .	50,000 "	"	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours . . . . .	50,000 "	9,243 38	68,243 38
	A REPORTER . . . . . fr.	50,100,785 46	148,067 68	50,249,453 14

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . . .	50,100,785 46	148,667 68	50,249,455 14
	<b>CHAPITRE XI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues . . . . . <small>La partie disponible du crédit porté à l'art. 33 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.</small>	105,546 86	"	105,546 86
	<b>CHAPITRE XII.</b> GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie . . . . .	1,835,000 "	"	1,855,000 "
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. . . . . fr.	52,041,332 32	148,667 68	52,190,000 »

Vu pour être annexé à Notre arrêté du  
19 décembre 1852.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre de la Guerre,*

**ANOUL.**

(5)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

**Pour l'exercice 1853.**

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE 1<sup>er</sup>. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ARTICLE PREMIER.</b>		
Traitement du Ministre . . . . .	21,000	•
<b>ART. 2. — Traitement des employés civils.</b>		
4 chef, sous-chefs de division et juriconsulte . . . . . fr. 18,000	•	
16 chefs et sous-chefs de bureau . . . . .	48,000	•
56 employés de 1 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	60,700	•
Salaire des huissiers, messagers, ouvriers lithographes et autres gens de service . . . . .	18,500	•
	145,000	•
<b>Dépenses extraordinaires.</b>		
Solde de non-activité de 6 employés et de 2 messagers du Département de la Guerre . . . . .	6,900	•
TOTAL de l'art. 2. . . . . fr.	151,900	•
<b>ART. 3.</b>		
Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre . . . . . fr. 10,000	•	
— aux sous officiers — — — — — . . . . .	4,000	•
	14,000	•
<b>ART. 4. — Matériel.</b>		
Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres frais . . . . . fr. 18,860	•	
Chauffage et éclairage . . . . .	7,600	•
Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, assurances contre l'incendie, etc. . . . .	15,540	•
	40,000	•
<b>ART. 5. — Dépôt de la guerre.</b>		
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. . . . .	19,000	•
<b>Dépenses extraordinaires.</b>		
Réduction des plans parcellaires du cadastre, pour servir à la confection de la carte topographique du pays. . . . .	10,000	•
TOTAL de l'art. 5. . . . . fr.	29,000	•
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>		
ART. 1 <sup>er</sup> . — Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000	•
— 2. — Traitement des employés civils . . . . .	{ Dépense ordinaire . . . . . 145,000	•
	{ — extraordinaire . . . . . 6,900	•
— 3. — Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	14,000	•
— 4. — Matériel . . . . .	40,000	•
— 5. — Dépôt de la Guerre . . . . .	{ Dépense ordinaire . . . . . 19,000	•
	{ — extraordinaire . . . . . 10,000	•
TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . .	{ Dépense ordinaire . . . . . 250,000	•
	{ — extraordinaire . . . . . 16,000	•
ENSEMBLE. . . . .	255,000	•

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Administration centrale.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ACCOMMODATION	DIMINUTION	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE II. —

EFFECTIF.		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
			Demandé POUR L'EXERCICE 1833.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 6. — État-major général.</b>				
<b>LITT. A.</b>				
<b>Officiers généraux.</b>				
<b>SECTION D'ACTIVITÉ.</b>				
9	36	Lieutenants généraux . . . . .	152,100 »	
18	54	Généraux-majors. . . . .	208,800 »	
27	90		360,900 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	1,804 50	
				359,095 50
<b>SECTION DE RÉSERVE.</b>				
2	6	Lieutenants généraux . . . . .	20,280 »	
4	8	Généraux-majors. . . . .	33,600 »	
6	14		53,880 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	269 40	
				53,610 60
				412,706 10
<b>A DÉDUIRE :</b>				
		Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) . . . . .	16,900 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	84 50	
				16,815 50
				595,890 60
<b>LITT. B.</b>				
<b>Corps d'état-major.</b>				
5	0	Colonels. . . . .	25,200 »	
5	6	Lieutenants-colonels . . . . .	18,900 »	
6	12	Majors . . . . .	33,000 »	
12	24	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	55,800 »	
12	24	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	45,600 »	
8	24	Lieutenants. . . . .	23,600 »	
8		Sous-lieutenants . . . . .	20,000 »	
52	90		222,100 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	1,110 50	
				220,989 50
<b>LITT. C.</b>				
<b>Aides de camp et officiers d'ordonnance.</b>				
Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des géné- raux commandants de division et de brigade, savoir :				
»	4	Capitaines d'infanterie de 1 <sup>re</sup> classe, 2 à fr. 1,350 . . . . .	2,700 »	
»	12	— — de 2 <sup>e</sup> — 6 à 900 . . . . .	5,400 »	
»	6	Lieutenants d'infanterie. . . . . 3 à 1,050 . . . . .	3,150 »	
»	4	Sous-lieutenants d'infanterie . . . . . 2 à 900 . . . . .	1,800 »	
»	3	Capitaines d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe, 3 à 450 . . . . .	1,350 »	
»	2	Capitaines du génie — 2 à 450 . . . . .	900 »	
»	31		15,300 »	
85	251	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	76 50	
				15,223 50
TOTAL des litt. A, B et C (à reporter). . . . fr.				632,103 60

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*États-Majors.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ACCROISSANT.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 48 .
REPORT DES LITT. A, B et C. . . . . fr.	632,105 60	
<b>LITT. D.</b>		
<b>Indemnité de fourrages.</b>		
Officiers généraux de la section d'activité. . . . .	90 chevaux.	
— — de réserve. . . . .	14 —	
Corps d'état-major. . . . .	99 —	
Aides de camp et officiers d'ordonnance . . . . .	31 —	
	234 —	
234 chevaux × 365 = 85,410 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c. . . . .	106,762 50	
<b>LITT. E.</b>		
<b>Frais de bureau.</b>		
18 généraux-majors, chargés du commandement des brigades et d'autres fonctions, à 500 fr.	9,000 *	
4 — de la section de réserve, commandants de province et de place (à . . .	4,800 *	
Pour les 4 divisions territoriales, à 1,500 . . . . .	6,000 *	
— 2 — de cavalerie, à 600 . . . . .	1,200 *	
	21,000 *	
TOTAL de l'art. 6. . . . . fr.	750,866 10	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*États-Majors* (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

a) Cette somme sera répartie, tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE II. —

EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
			Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 7. — État-major des provinces et des places.</b>				
<b>LITT. A. — État-major des provinces.</b>				
5	10	Généraux-majors ou colonels . . . . .	42,000	•
	9	Supplément de traitement aux 9 lieutenants et sous-lieutenants aides de camp des commandants de province . . . . .	5,700	•
5	19		47,700	•
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	258	80
			47,521	20
<b>LITT. B. — État-major des places.</b>				
5		Commandants de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	18,900	•
12		— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	50,400	•
6		— — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	19,800	•
3	(a 12	Majors de place (majors) . . . . .	9,000	•
5		Adjudants de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12,500	•
14		— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	29,400	•
15		— — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	25,400	•
			163,400	•
50	12	A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ % pour médicaments . . . . .	817	•
			162,583	•
<b>Dépense extraordinaire.</b>				
		Différence entre le traitement de 6 commandants de place de 1 <sup>re</sup> classe, qui existent actuellement en plus, et 6 de 2 <sup>e</sup> classe qui se trouvent en moins, soit à 2,100 francs . . . . . fr.	12,600	•
		Pour 1 commandant de place de 3 <sup>e</sup> classe existant au-dessus du complet . . . . .	5,300	•
			15,900	•
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	79	50
			15,820	50
<b>LITT. C.</b>				
15	•	Portiers-consignes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,900	•
45	•	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	9,000	•
			12,900	•
<b>LITT. D.</b>				
		Traitement de 35 aumôniers et desservants . . . . .	52,000	•
<b>LITT. E. — Indemnité de fourrages.</b>				
		État-major des provinces . . . . .	19	chevaux.
		— des places . . . . .	12	—
			31	
		31 chevaux × 365 = 11,315 journées d'indemnité représentative, à fr. 1-25 . . . . .	14,145	75
<b>LITT. F. — Frais de bureau.</b>				
5		commandants de province, à . . . . . fr.	1,000	•
2		— — de place, à . . . . .	1,000	•
2		— — , à . . . . .	800	•
5		— — , à . . . . .	500	•
11		— — , à . . . . .	400	•
11		— — et officiers faisant fonctions, à . . . . .	240	•
			2,040	•
			18,140	•
TOTAL de l'art. 7, . . . . . fr.			505,108	45

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*États-Majors* (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		<p>α) À répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service</p>

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT																	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 48 .																
<b>ART. 8. — Intendance militaire (a.</b>																			
<b>LITT. A.</b>																			
<b>Traitement.</b>																			
<table border="1" style="float: left; margin-right: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1	2	1	1	4	4	8	8	8	8	22	15		
EFFECTIF.																			
HOMMES.	CHEVAUX.																		
1	2																		
1	1																		
4	4																		
8	8																		
8	8																		
22	15																		
	Intendant en chef. . . . .	11,600	»																
	— de première classe . . . . .	8,400	»																
	— de deuxième classe . . . . .	25,200	»																
	Sous-intendants de première classe . . . . .	44,000	»																
	— de deuxième classe. . . . .	55,600	»																
		122,800	»																
	A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .	614	»																
		122,186	»																
<b>LITT. B.</b>																			
<b>Indemnité de fourrages.</b>																			
	15 chevaux $\times$ 365 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c'. . . . .	6,843	75																
<b>LITT. C.</b>																			
	Frais de bureau . . . . .	b) 21,700	»																
	<b>Total de l'art. 8. . . . . fr.</b>	150,729	75																
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.</b>																			
Art. 6. — État-Major général . . . . .		759,866	10																
— 7. — des provinces et des places. {	Dépenses ordinaires . . . . .	287,287	95																
	— extraordinaires . . . . .	15,820	50																
— 8. — Intendance militaire. . . . .		150,729	75																
	<b>TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.</b>	1,213,704	30																

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*États-Majors (suite)..*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																												
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																													
		<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers. COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef . . . . .</td> <td>1</td> <td rowspan="3">13</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>8</td> <td rowspan="2">127</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres . . . . .</td> <td>20</td> <td rowspan="3">141</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs. . . . .</td> <td>111</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement . . . . .</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>22</td> <td>(*) 119</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers. COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef . . . . .	1	13	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	1	Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	127	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	8	Capitaines quartiers-maitres . . . . .	20	141	Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs. . . . .	111	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement . . . . .	20		22	(*) 119
COMPOSITION ORGANIQUE.																														
INTENDANTS.	Officiers. COMPTABLES des corps.	TOTAL.																												
Intendant en chef . . . . .	1	13																												
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1																													
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	1																													
Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	127																												
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	8																													
Capitaines quartiers-maitres . . . . .	20	141																												
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs. . . . .	111																													
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement . . . . .	20																													
	22	(*) 119																												
		<p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. ( Chapitre IV, Solde des troupes. )</p> <p>b) Cette somme sera répartie tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance militaire se trouvent respectivement chargés.</p>																												

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE III. — Service

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT.	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1853.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 9. — Service de santé des hôpitaux. (a)</b>			
EFFECTIF.		LITT. A.	
HOMMES.	CHEVAUX.	Traitement.	
1	2	Inspecteur général . . . . .	11,600 *
4	"	Médecins principaux . . . . .	25,200 *
7	"	— de garnison . . . . .	58,500 *
1	"	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,350 *
20	"	— adjoints . . . . .	32,000 *
1	"	Pharmacien principal . . . . .	4,050 *
4	"	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15,200 *
8	"	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	20,000 *
18	"	— de 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	28,800 *
1	1	Inspecteur vétérinaire . . . . .	4,050 *
05	5		185,950 *
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . .	919 75
			185,030 25
		A DÉDUIRE :	
		La moitié du traitement de l'inspecteur vétérinaire (b) . . . . .	2,325 *
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . .	11 62
			2,313 58
			180,710 87
		LITT. B.	
		Indemnité de fourrages.	
		3 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c <sup>e</sup> . . . . .	1,588 75
		LITT. C.	
		Frais de bureau.	
		Inspecteur général du service de santé . . . . .	2,000 *
		TOTAL de l'art. 9. . . . . fr.	184,085 62
<b>ART. 10. — Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</b>			
		(c) 708,400 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à raison de 90 centimes . . . . . fr.	637,560 *
		10,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation . . . . .	0,000 *
		718,400	646,560 *
<b>ART. 11. — Service pharmaceutique.</b>			
		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments aux médecins civils pour médicaments, etc., fournis accidentellement aux militaires malades dans les endroits où il n'existe pas de médecins militaires; menues dépenses . . . . .	100,000 *
		TOTAL du chap. III. . . . .	930,645 62

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*de santé des hopitaux.*

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS																																																											
AUGMENTATION	DIMINUTION																																																												
		<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td rowspan="2">12</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>"</td> <td rowspan="2">28</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>28</td> <td rowspan="2">115</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>"</td> <td rowspan="2">1</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> <td rowspan="2">50</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>"</td> <td rowspan="2">1</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>11</td> <td rowspan="2">27</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b</td> <td></td> </tr> <tr> <td>63</td> <td>(1) 121</td> <td>186</td> </tr> </tbody> </table> <p>( ) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV Solde des troupes)</p> <p>b) Cette somme de traitement est payée au titulaire par le Ministère de l'Intérieur, étant provisoirement chargé de la direction de l'école vétérinaire de Cureghem</p> <p>c)</p> <table> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>500,000 journées</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>105,500 »</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>89,000 »</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>15,900 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td><hr/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>708,400 journées.</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE			SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL	1	"	12	4	"	7	"	28	"	"	1	28	115	"	38	20	"	1	1	"	4	"	50	8	"	18	"	1	1	"	"	11	27	"	11		b		63	(1) 121	186	Infanterie	500,000 journées	Cavalerie	105,500 »	Artillerie	89,000 »	Génie	15,900 »		<hr/>		708,400 journées.
COMPOSITION ORGANIQUE																																																													
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL																																																											
1	"	12																																																											
4	"																																																												
7	"	28																																																											
"	"																																																												
1	28	115																																																											
"	38																																																												
20	"	1																																																											
1	"																																																												
4	"	50																																																											
8	"																																																												
18	"	1																																																											
1	"																																																												
"	11	27																																																											
"	11																																																												
	b																																																												
63	(1) 121	186																																																											
Infanterie	500,000 journées																																																												
Cavalerie	105,500 »																																																												
Artillerie	89,000 »																																																												
Génie	15,900 »																																																												
	<hr/>																																																												
	708,400 journées.																																																												

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .										
<b>ART. 12. — Traitement et solde de l'infanterie.</b>													
<b>LITT. A.</b>													
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>													
<table border="1" style="float: left; margin-right: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1558</td> <td>211</td> </tr> <tr> <td>24829</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>26587</td> <td>211</td> </tr> </tbody> </table>				EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1558	211	24829	"	26587	211
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
1558	211												
24829	"												
26587	211												
	Officiers de tous grades . . . . . fr.	5,967,711 75											
	Sous-officiers et soldats (y compris 250 enfants de troupe) . . . . .	7,605,502 05											
	Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	32,000 »											
	Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	12,000 »											
	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . .	50,000 »											
	Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens et 500 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs . . . . .	80,000 »											
		11,817,215 80											
<b>A DÉDUIRE :</b>													
	Pour 150,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes . . . . . fr.	27,300 »											
	Pour 500,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes . . . . .	365,000 »											
	Pour vacances et petites permissions . . . . .	53,282 55											
		425,582 55											
		11,391,651 25											
<b>Dépense extraordinaire.</b>													
	Indemnité de 1 <sup>er</sup> équipement aux sous-officiers promus officiers, pour organiser les cadres de la réserve . . . . .	40,000 »	11,431,651 25										
<b>LITT. B.</b>													
<b>Indemnité de fourrages.</b>													
	211 chevaux × 563 = 77,015 journées d'indemnité représentative à fr. 1 25 c <sup>s</sup> . . . . .		96,268 75										
<b>LITT. C.</b>													
	Moyens de transport aux troupes en marche. . . . .		50,000 »										
<b>LITT. D.</b>													
<b>Logement et nourriture.</b>													
	Miliciens à incorporer . . . . .	30,000 journées.											
	Mouvements éventuels pendant l'année . . . . .	50,000											
	Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . .	50,000											
		130,000											
		160,000 journées à 74 centimes.	118,400 »										
<b>LITT. E.</b>													
<b>Frais d'administration.</b>													
	1 régiment à 4 bataillons actifs . . . . . fr.	14,000 »											
	15 — à 3 — — à 12,500 francs. . . . .	187,500 »											
	5 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers, et d'enfants de troupe, à 400 fr. . . . .	1,200 »											
	1 division de discipline . . . . .	1,000 »											
		203,700 »											
	<b>TOTAL de l'art. 12. . . . . fr.</b>		11,880,000 »										



DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Soldes des Troupes.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 48 .										
<b>ART. 15. — Traitement et solde de la cavalerie.</b>													
<b>LITT. A.</b>													
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>													
<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: top;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>369</td> <td>605</td> </tr> <tr> <td>5,106</td> <td>4,501</td> </tr> <tr> <td>5,475</td> <td>5,106</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	369	605	5,106	4,501	5,475	5,106		
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
369	605												
5,106	4,501												
5,475	5,106												
Officiers de tous grades . . . . .		1,289,818	50										
Sous-officiers, brigadiers et soldats. . . . .		2,092,548	65										
Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .		11,500	»										
Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .		7,000	»										
— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .		6,000	»										
Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et 500 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs . . . . .		10,600	»										
		3,417,467	15										
<b>A DÉDUIRE :</b>													
Pour 22,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes. . . . .		4,620	»										
Pour 105,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à fr. 1 02 c. . . . .		105,570	»										
Pour vacances et petites permissions. . . . .		13,370	20										
		123,560	20										
		3,293,897	95										
<b>Dépense extraordinaire.</b>													
Indemnité de 1 <sup>er</sup> équipement aux sous-officiers promus officiers, pour organiser les cadres des dépôts . . . . .		8,000	»										
		3,301,897	95										
<b>LITT. B.</b>													
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,642,865 journées, à 0 centimes. . . . .		147,857	85										
<b>LITT. C.</b>													
1,642,865 journées de casernement des chevaux de troupe, à 4 centimes . . . . .		65,714	60										
<b>LITT. D.</b>													
Moyens de transport aux troupes en marche. . . . .		6,000	»										
<b>LITT. E.</b>													
<b>Logement et nourriture.</b>													
Miliciens à incorporer. . . . .		5,040	journées.										
Mouvements éventuels pendant l'année . . . . .		10,000											
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). . . . .		12,000											
		22,000	—										
		25,040	journées, à 74 c.										
		18,520	60										
<b>LITT. F.</b>													
<b>Frais d'administration.</b>													
Cinq régiments à 6 escadrons actifs, à fr. 6,000 . . . . .		50,000	»										
Deux — à 4 — à 5,000 . . . . .		10,000	»										
		40,000	»										
<b>TOTAL de l'art. 15. . . . .</b>		<b>3,580,000</b>	<b>»</b>										

# CAVALERIE.

Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de deux régiments de lanciers et d'un régiment de guides, chacun de 6 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, et de deux régiments de cuirassiers, chacun de 4 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, comportant l'effectif ci-après :

## OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT				SOIT POUR :					TOTAUX.			Traitement annuel.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	de 7 escadrons.		de 8 escadrons.		les 5 régiments de chasseurs à cheval, de lanciers et de guides.			les 2 régiments de cuirassiers.		Hommes.	Chevaux			
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.		
<b>États-majors de régiment.</b>																
Colonels . . . . .	"	"	1	5	1	5	5	12	5	2	6	7	12	9	8,400	58,800
Lieutenants-colonels . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	6,500	44,100
Majors . . . . .	"	"	5	0	2	4	15	24	6	4	8	19	24	14	5,500	104,500
Capitaines adjudants-majors de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,425	51,400
Lieutenants adjudants-majors . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	5,500	25,450
Capitaines-instructeurs de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,425	30,550
Lieutenants et sous-lieutenants porte-étendards . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,725	18,850
Capitaines quartiers-maitres de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	5,500	24,700
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs . . . . .	"	"	1	(a)	1	(a)	5	"	"	2	"	7	"	"	2,150	14,900
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	3,500	23,100
Médecins de régiment . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	4,200	29,400
Id. de bataillon de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	2	2	1	1	10	8	2	2	2	12	8	4	2,925	35,100
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	3,500	25,450
Id. de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,500	17,500
Id. de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	1	1	"	"	5	4	1	"	"	5	4	1	2,100	10,500
<b>Escadrons actifs.</b>																
Capitaines commandants . . . . .	1	2	6	12	4	8	50	48	12	8	16	58	48	28	4,650	176,700
Id. en second . . . . .	1	2	6	12	4	8	50	48	12	8	16	58	48	28	5,800	144,400
Lieutenants . . . . .	2	4	12	24	8	16	60	96	24	16	52	76	96	56	2,950	224,200
Sous-lieutenants . . . . .	2	4	12	24	8	16	60	96	24	16	52	76	96	56	2,500	190,000
<b>Escadron de dépôt.</b>																
Capitaines commandants . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,650	52,550
Lieutenants . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,950	20,650
Sous-lieutenants . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,500	17,500
<b>6</b>	<b>12</b>	<b>57</b>	<b>105</b>	<b>42</b>	<b>75</b>	<b>285</b>	<b>412</b>	<b>105</b>	<b>84</b>	<b>150</b>	<b>569</b>	<b>412</b>	<b>255</b>	<b>1,296,500</b>		
													<b>665</b>			

A déduire 1/2 p. % pour médicaments . . . . . 6,481 50

a) En marche, aux camps, etc., les officiers payeurs pourront faire usage d'un cheval de troupe.

Reste . . . . . fr. 1,289,818 50

## TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron actif.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT				SOIT POUR :					TOTAUX.			NOMBRE des JOURNÉES.	SOLDE Journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	de 7 escadrons.		de 8 escadrons.		les 5 régiments de chasseurs à cheval, de lanciers et de guides.			les 2 régiments de cuirassiers.		Hommes.	Chevaux				
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
<b>Petits états-majors.</b>																	
Adjudants sous-officiers . . . . .	"	"	5	5	2	2	15	12	5	4	4	10	12	7	6,955	2 02	20,250 20
Maréchaux des logis chefs secrétaires . . . . .	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	2,555	2 52	6,458 60
Trompettes-majors . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 20	5,850 95
Id. brigadiers . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	1 88	4,805 40
Maîtres armuriers . . . . .	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	2,555	2 52	6,458 60
Id. tailleurs, bottiers et selliers . . . . .	"	"	5	"	5	"	15	"	"	6	"	21	"	"	7,665	0 99	7,588 55
<b>Escadrons actifs.</b>																	
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	1	6	6	4	4	50	24	6	8	8	58	24	14	15,870	2 52	54,952 40
Id. des logis . . . . .	6	6	36	36	24	24	180	144	36	48	48	228	144	84	83,220	2 09	173,920 80
Id. id. fourriers . . . . .	1	1	6	6	4	4	50	24	6	8	8	58	24	14	15,870	2 09	28,988 50
Brigadiers . . . . .	12	12	72	72	48	48	500	288	72	96	96	456	288	168	166,440	1 20	199,728 "
Trompettes . . . . .	5	5	18	18	12	12	90	72	18	24	24	114	72	42	41,610	1 67	69,488 70
Maréchaux ferrants . . . . .	2	2	12	12	8	8	60	48	12	16	16	76	48	28	27,740	0 99	27,462 60
Cavaliers . . . . .	105	90	650	540	420	560	5,150	2,160	540	840	720	5,990	2,160	1,260	1,456,550	0 99	1,441,786 50
<b>Escadrons de dépôt.</b>																	
Maréchaux des logis chefs . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 52	6,458 60
Id. des logis . . . . .	"	"	4	4	4	4	20	16	4	8	8	28	16	12	10,220	2 09	21,359 80
Id. id. fourriers . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 09	5,359 95
Brigadiers . . . . .	"	"	4	4	4	4	20	16	4	8	8	28	16	12	10,220	1 20	12,264 "
Trompettes . . . . .	"	"	2	2	2	2	10	8	2	4	4	14	8	6	5,110	1 67	8,553 70
Maréchaux ferrants . . . . .	"	"	2	2	2	2	10	8	2	4	4	14	8	6	5,110	0 99	5,058 90
<b>150</b>	<b>115</b>	<b>804</b>	<b>709</b>	<b>545</b>	<b>478</b>	<b>4,020</b>	<b>2,856</b>	<b>709</b>	<b>1,086</b>	<b>956</b>	<b>5,106</b>	<b>2,856</b>	<b>1,665</b>	<b>1,865,690</b>			
													<b>Chevaux d'officiers . . . . .</b>				
													<b>412</b>	<b>255</b>			
													<b>5,248</b>	<b>1,918</b>			
													<b>5,166</b>				

Surplus de solde au régiment de guides, non compris les adjudants sous-officiers : 801 hommes × 565 = 292,565 journées, à 2 centimes, ci . . . . . fr. 5,847 50

**TOTAL . . . . . fr. 2,092,548 65**

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Solde des Troupes* (suite)

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 14. — Traitement et solde de l'artillerie.</b>			
<b>LITT. A.</b>			
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>			
<b>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</b>			
4	8	Colonels . . . . .	35,600 "
5	5	Lieutenants-colonels . . . . .	31,500 "
5	5	Majors . . . . .	27,500 "
5	5	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	21,000 "
9	9	Lieutenants . . . . .	22,500 "
5	"	Commandants d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	21,000 "
4	"	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	10,000 "
7	"	Gardes d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	23,450 "
8	"	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	20,000 "
9	"	— — de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	16,200 "
61	52		226,750 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	1,133 75
			225,616 25
<b>SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.</b>			
11	"	Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,000 "
11	"	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	9,350 "
12	"	— — de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	0,000 "
3	"	Maîtres artificiers . . . . .	2,550 "
3	"	Contrôleurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7,500 "
4	"	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	7,600 "
3	"	Réviseurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4,770 "
1	"	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1,260 "
48	"		53,050 "
<b>RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES.</b>			
265	365	Officiers de tous grades . . . . .	894,903 "
4,306	1,505	Sous-officiers, brigadiers et soldats . . . . .	1,706,272 80
4,661	1,058		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	10,000 "
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	2,000 "
		— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	4,000 "
		Première mise de petit équipement à allouer à 953 miliciens et 167 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs . . . . .	11,000 "
			2,906,822 05
<b>A DÉDUIRE :</b>			
		Pour 54,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes . . . . .	7,140 "
		Pour 89,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 91 centimes . . . . .	80,900 "
		Pour vacances et petites permissions . . . . .	17,411 48
			105,451 48
			2,801,370 57
<b>TOTAL du litt. A. à reporter . . . . . fr.</b>			
			2,801,370 57

# ARTILLERIE.

- Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;  
 2° De 4 régiments formés : le 1<sup>er</sup> de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt; les 3 autres, chacun de 5 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt;  
 3° De 2 compagnies du train d'artillerie;  
 4° De 1 — de pontonniers;  
 5° De 1 — d'ouvriers armuriers, et  
 6° De 1 — d'artillerie.

## OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 <sup>er</sup> régiment.			2 <sup>me</sup> régiment.			3 <sup>me</sup> régiment.			4 <sup>me</sup> régiment.			Compagnies spéciales.			Totaux.			Traitement annuel.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.													
			Batteries à cheval.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Train.	Pontonniers.		Batteries à cheval, montées et train.	Batteries de siège et pontonniers.			
<b>États-majors des régiments.</b>																						
Colonels . . . . .	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	4	12	8,400	53,600		
Lieutenants-colonels . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	6,500	23,200		
Majors . . . . .	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	12	24	5,500	66,000		
Capitaines-adjudants-majors . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4,650	18,600		
Lieutenants . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	5,550	15,400		
Capitaines-instructeurs . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4,650	18,600		
— quartiers-maîtres . . . . .	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	5,500	14,000		
Lieutenants et sous-lieuten. officiers-payeurs . . . . .	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	2,150	8,600		
Capitaines-administrateurs d'habillement . . . . .	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	5,500	15,200		
Médecins de régiment . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4,200	16,800		
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classes . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	2,925	11,700		
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	5,550	15,400		
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	2,500	10,000		
<b>Batteries à cheval.</b>																						
Capitaines commandants . . . . .	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4,650	18,600		
— en second . . . . .	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5,800	15,200		
Lieutenants . . . . .	2	4	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	2,950	25,600		
Sous-lieutenants . . . . .	2	4	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	2,500	20,900		
<b>Batteries montées.</b>																						
Capitaines commandants . . . . .	1	2	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	15	50	4,650	69,750		
— en second . . . . .	1	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	15	15	5,800	57,000		
Lieutenants . . . . .	a) 1	2	7	14	8	16	8	16	7	14	8	16	7	14	8	16	22	44	2,950	64,900		
Sous-lieutenants . . . . .	b) 2	4	8	16	7	14	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	23	46	2,500	57,500		
<b>Batteries de siège.</b>																						
Capitaines commandants . . . . .	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	4,200	100,800		
Lieutenants . . . . .	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	2,500	60,000		
Sous-lieutenants . . . . .	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	2,100	50,400		
<b>Batteries de dépôt.</b>																						
Capitaines commandants . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4,200	16,800		
Lieutenants . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	2,500	10,000		
Sous-lieutenants . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	2,100	8,400		
<b>Train d'artillerie.</b>																						
Capitaine commandant . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4,650	4,650		
— en second . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	5,800	5,800		
Lieutenants . . . . .	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,950	8,850		
Sous-lieutenants . . . . .	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,500	7,500		
<b>Pontonniers.</b>																						
Capitaine commandant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
— en second . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,550	5,550		
Lieutenants . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,500	5,000		
Sous-lieutenants . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,100	4,200		
<b>Ouvriers armuriers.</b>																						
Capitaine commandant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
Lieutenant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,500	2,500		
Sous-lieutenants . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,100	4,200		
<b>Ouvriers d'artillerie.</b>																						
Capitaine commandant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
Lieutenant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,500	2,500		
Sous-lieutenants . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,100	4,200		
<b>SOMMATION.</b>																						
	60	86	61	87	61	87	61	87	61	87	61	87	22	16	265	365				899,400		

a) 1 Pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.

b) 2

A DÉDUIRE ½ % pour médicaments. . . . . 4,407

RESTE. . . . . fr. 894,993

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 <sup>er</sup> régiment.			2 <sup>me</sup> régiment.			3 <sup>me</sup> régiment.			4 <sup>me</sup> régiment.			Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux			Chevaux			Chevaux			Chevaux			Chevaux					
			Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.												
<b>Petits états-majors des régiments.</b>																				
Adjutants sous-officiers . . . . .	"	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	8	8	"	2,920	2 92	8,526 40
Maréchaux des logis chefs artificiers . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 45 <sup>75</sup>	5,558 75
Trompettes-majors . . . . .	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	2 24	5,370 40
— brigadiers . . . . .	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	1 88	2,744 80
Maréchal des logis chef secrétaire . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 20	5,212 "
Maréchaux des logis garde-magasin . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 88	2,744 80
Maîtres armuriers . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 20	5,212 "
— tailleurs, bottiers et selliers . . . . .	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	12	"	"	4,580	" 92	4,029 60
Ouvriers selliers avec rang de soldat . . . . .	"	"	2	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	5	"	"	1,825	1 04 <sup>80</sup>	1,912 60
<b>Batteries à cheval.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 52	5,670 20
Maréchaux des logis . . . . .	8	8	52	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	"	11,680	2 09	24,411 20
— — fourriers . . . . .	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 09	5,051 40
Brigadiers . . . . .	8	8	52	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	"	11,680	1 20	14,016 "
— artificiers . . . . .	4	4	16	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	16	"	5,840	1 09	6,565 60
Trompettes . . . . .	5	5	12	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 67	7,514 60
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	4	"	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	1 09	6,565 60
Maréchaux-ferrants . . . . .	2	"	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 99	2,890 80
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	16	56 S.	64	224	208	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64	224	208	25,560	1 04	24,294 40
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	90	52 T.	560	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	560	"	"	151,400	" 99	150,086 "
	157	81 S. 52 T.																		
<b>Batteries montées.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1					5			5			5			15			5,475	2 41	15,194 75
Maréchaux des logis . . . . .	8					40			40			40			120			45,800	1 99	87,162 "
— — fourriers . . . . .	1	15				5	65		5	65		5	65		15	195		5,475	1 99	10,895 25
Brigadiers . . . . .	6					50			50			50			90			52,850	1 20	59,420 "
— artificiers . . . . .	2					10			10			10			50			10,950	1 02	11,169 "
Trompettes . . . . .	2					10			10			10			50			10,950	1 56	17,082 "
Selliers, forgerons et charpentiers . . . . .	5					15			15			15			45			16,425	1 02	16,755 50
Maréchaux ferrants . . . . .	1					5			5			5			15			5,475	" 92	5,057 "
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8					40			40			40			120			45,800	" 92	40,296 "
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	52					160			160			160			480			175,200	" 81	141,912 "
Conducteurs . . . . .	54	52				170	260		170	260		170	260		510	780		186,150	" 99	184,288 50
	98	15 S. 52 T.																		
<b>Batteries de siège.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	24	"	"	8,760	2 20	19,272 "
Maréchaux des logis . . . . .	6	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	144	"	"	52,560	1 88	98,812 80
— — fourriers . . . . .	1	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	24	"	"	8,760	1 88	16,468 80
Brigadiers . . . . .	6	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	144	"	"	52,560	1 15	59,592 80
— artificiers . . . . .	2	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	48	"	"	17,520	1 02	17,870 40
Trompettes . . . . .	2	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	48	"	"	17,520	1 56	27,551 20
Charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	5	"	18	"	"	18	"	"	18	"	"	18	"	"	72	"	"	26,280	1 02	26,805 60
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	"	48	"	"	48	"	"	48	"	"	48	"	"	192	"	"	70,080	" 92	64,475 60
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	44	"	264	"	"	264	"	"	264	"	"	264	"	"	1,056	"	"	585,440	" 81	512,206 40
	75	"																		
<b>Batteries de dépôt.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 20	5,212 "
Maréchaux des logis . . . . .	4	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	16	"	"	5,840	1 88	10,979 20
— — fourriers . . . . .	1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 88	2,744 80
Brigadiers . . . . .	4	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	16	"	"	5,840	1 15	6,599 20
Trompettes . . . . .	2	"	2	"	"	2	"	"	2	"	"	2	"	"	8	"	"	2,920	1 56	4,555 20
	12	"																		
TOTAUX A REPORTER . . . . .			1,011	556	952	529	952	529	952	529	952	529	952	555	988	1,411,455			1,403,620 15	

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Effectif.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	Hommes.	Chevaux.		Des batteries de siège et pontonniers.			
		Batteries à cheval et montées; train					
	De selle.	De trait.					
REPORT. . . . .	5,867	555	988	"	1,411,455		1,405,620 15
<b>3 compagnies du train.</b>							
Maréchaux des logis chefs. . . . .	2			"	750	2 50	1,825 "
Maréchaux des logis . . . . .	16			"	5,840	2 07	12,088 80
— — fourriers . . . . .	2	12	"	"	750	2 07	1,511 10
Brigadiers . . . . .	16			"	5,840	1 20	7,008 "
Trompettes . . . . .	4			"	1,460	1 65	2,400 "
Conducteurs. . . . .	90		60	"	52,850	" 00	52,521 50
	150						
<b>Compagnie de pontonniers.</b>							
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	565	2 50	872 55
— — constructeur. . . . .	1	"	"	"	565	2 50	872 55
Maréchaux des logis . . . . .	10	"	"	"	5,650	2 07	7,555 50
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	565	2 07	755 55
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	5,650	1 50	4,745 "
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	750	1 54	1,124 20
Maîtres ouvriers . . . . .	20	"	"	"	7,500	1 20	8,760 "
Pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20	"	"	"	7,500	1 04	7,502 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	72	"	"	"	26,280	" 05	24,440 40
	157						
<b>Compagnie d'ouvriers armuriers.</b>							
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	565	2 20	805 "
Maréchaux des logis . . . . .	8	"	"	"	2,920	1 88	5,489 60
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	565	1 88	686 20
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	5,650	1 15	4,124 50
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80
Canoniers-armuriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	"	"	"	4,580	" 02	4,020 60
— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	96	"	"	"	55,040	" 81	28,582 40
	150						
<b>Compagnie d'ouvriers d'artillerie.</b>							
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	565	2 72	992 80
Maréchaux des logis . . . . .	10	"	"	"	5,650	2 50	8,505 "
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	565	2 50	859 50
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	5,650	1 25	4,489 50
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80
Canoniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	56	"	"	"	15,140	1 15	14,848 20
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	48	"	"	"	17,520	" 92	16,118 40
— de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	24	"	"	"	8,760	" 81	7,095 60
	152						
		547	1,048	"			
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	4,596	1,595		"	1,604,540 "		1,706,272 80
Chevaux d'officiers. . . . .		275		90			
		1,868		90			
		1,958					

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
REPORT DU LITT. A. . . . . fr.	2,801,570 57	
<b>LITT. B.</b>		
<b>Indemnité de fourrages.</b>		
Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 52 chevaux $\times$ 365 = 11,080 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c <sup>e</sup> . . . . .	14,600 .	
<b>LITT. C.</b>		
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 582,175 journées, à 9 centimes. . . . .	52,305 75	
<b>LITT. D.</b>		
582,175 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. . . . .	23,287 .	
<b>LITT. E.</b>		
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	5,000 .	
<b>LITT. F.</b>		
<b>Logement et nourriture.</b>		
Miliciens à incorporer . . . . . 3,752 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année. . . . . 7,200		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . . 2,800		
— — à Brasschaet ( id. ) . . . . . 24,000		
————— 34,000		
37,752 journées, à 74 cent.	27,921 08	
<b>LITT. G.</b>		
<b>Frais de bureau et d'administration.</b>		
Inspecteur général . . . . .	2,500 .	
Quatre directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs . . . . .	4,800 .	
Inspecteur des armes de guerre . . . . .	500 .	
Directeur de la fonderie de canons . . . . .	500 .	
Quatre régiments, à 7,000 francs. . . . .	28,000 .	
Cinq compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie et ouvriers armuriers), à 225 francs . . . . .	1,125 .	
—————	37,425 .	
<b>TOTAL de l'art. 14. . . . . fr.</b>	<b>2,062,000 .</b>	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 15. — Traitement et solde du génie.</b>			
<b>LITT. A.</b>			
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>			
<b>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</b>			
5	6	Colonels . . . . .	25,200 "
5	5	Lieutenants-colonels . . . . .	51,500 "
5	5	Majors. . . . .	27,500 "
18	8	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	75,600 "
5		— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	16,750 "
12	8	Lieutenants . . . . .	50,000 "
12		Sous-lieutenants. . . . .	25,200 "
60	24		251,750 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	1,158 75
			250,591 25
<b>CARDES.</b>			
10	"	Gardes du génie de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20,000 "
20	"	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	52,000 "
20	"	— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	24,000 "
			76,000 "
50	"		
<b>TROUPE.</b>			
52	9	Officiers de tous grades . . . . .	171,637 50
789	"	Sous-officiers et soldats . . . . .	291,021 80
841	9		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	1,000 "
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	2,000 "
		Première mise de petit équipement à allouer à 200 miliciens et 40 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs . . . . .	2,400 "
			774,650 55
<b>A DÉDUIRE :</b>			
		Pour 3,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes. . . . .	735 "
		— 15,900 — de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 — . . . . .	13,356 "
		— vacances et petites permissions . . . . .	4,297 80
			18,388 80
			756,261 75
<b>LITT. B.</b>			
<b>Indemnité de fourrages.</b>			
		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 33 chevaux $\times$ 305 = 12,045 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c' . . . . .	15,056 25
		<b>TOTAL des litt. A et B (à reporter).</b> . . . . fr.	771,318 "

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																					
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																																																																																																																																						
		<p>Cette arme se compose d'un état-major et d'un régiment de dix compagnies.</p> <p style="text-align: center;"><b>Officiers.</b></p>																																																																																																																																					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="3">EFFECTIF</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT annuel.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>par compagnie.</th> <th colspan="2">du régiment.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><i>État-major du régiment.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonel . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>8,400 "</td> <td>8,400 "</td> </tr> <tr> <td>Lieutenant-colonel . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>6,300 "</td> <td>6,300 "</td> </tr> <tr> <td>Majors . . . . .</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>4</td> <td>5,500 "</td> <td>11,000 "</td> </tr> <tr> <td>Capitaine adjudant-major de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>4,200 "</td> <td>4,200 "</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants adjudants-majors . . . . .</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>"</td> <td>2,900 "</td> <td>5,800 "</td> </tr> <tr> <td>Capitaine quartier-maître de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>3,300 "</td> <td>3,300 "</td> </tr> <tr> <td>Sous-lieutenant officier payeur . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>2,000 "</td> <td>2,000 "</td> </tr> <tr> <td>Capitaine administrateur d'habillement . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>3,500 "</td> <td>3,500 "</td> </tr> <tr> <td>Médecin de régiment . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>4,200 "</td> <td>4,200 "</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>2,500 "</td> <td>2,500 "</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><i>Compagnies.</i></td> </tr> <tr> <td>Capitaines de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1</td> <td>10</td> <td>"</td> <td>4,200 "</td> <td>42,000 "</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1</td> <td>10</td> <td>"</td> <td>3,300 "</td> <td>33,000 "</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants . . . . .</td> <td>1</td> <td>10</td> <td>"</td> <td>2,500 "</td> <td>25,000 "</td> </tr> <tr> <td>Sous-lieutenants . . . . .</td> <td>1</td> <td>10</td> <td>"</td> <td>2,100 "</td> <td>21,000 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4</td> <td>32</td> <td>9</td> <td></td> <td>172,300 "</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;">A déduire 1/2 % pour médicaments . . . . .</td> <td>862 50</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;">Reste . . . . . fr.</td> <td>171,637 50</td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	EFFECTIF			TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	par compagnie.	du régiment.				Hommes.	Chevaux.			<i>État-major du régiment.</i>						Colonel . . . . .	"	1	2	8,400 "	8,400 "	Lieutenant-colonel . . . . .	"	1	2	6,300 "	6,300 "	Majors . . . . .	"	2	4	5,500 "	11,000 "	Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	1	1	4,200 "	4,200 "	Lieutenants adjudants-majors . . . . .	"	2	"	2,900 "	5,800 "	Capitaine quartier-maître de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	1	"	3,300 "	3,300 "	Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	"	1	"	2,000 "	2,000 "	Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	"	1	"	3,500 "	3,500 "	Médecin de régiment . . . . .	"	1	"	4,200 "	4,200 "	— de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	1	"	2,500 "	2,500 "	<i>Compagnies.</i>						Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	10	"	4,200 "	42,000 "	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	10	"	3,300 "	33,000 "	Lieutenants . . . . .	1	10	"	2,500 "	25,000 "	Sous-lieutenants . . . . .	1	10	"	2,100 "	21,000 "		4	32	9		172,300 "	A déduire 1/2 % pour médicaments . . . . .					862 50	Reste . . . . . fr.					171,637 50
GRADES.	EFFECTIF			TRAITEMENT annuel.	MONTANT.																																																																																																																																		
	par compagnie.	du régiment.																																																																																																																																					
		Hommes.	Chevaux.																																																																																																																																				
<i>État-major du régiment.</i>																																																																																																																																							
Colonel . . . . .	"	1	2	8,400 "	8,400 "																																																																																																																																		
Lieutenant-colonel . . . . .	"	1	2	6,300 "	6,300 "																																																																																																																																		
Majors . . . . .	"	2	4	5,500 "	11,000 "																																																																																																																																		
Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	1	1	4,200 "	4,200 "																																																																																																																																		
Lieutenants adjudants-majors . . . . .	"	2	"	2,900 "	5,800 "																																																																																																																																		
Capitaine quartier-maître de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	1	"	3,300 "	3,300 "																																																																																																																																		
Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	"	1	"	2,000 "	2,000 "																																																																																																																																		
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	"	1	"	3,500 "	3,500 "																																																																																																																																		
Médecin de régiment . . . . .	"	1	"	4,200 "	4,200 "																																																																																																																																		
— de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	1	"	2,500 "	2,500 "																																																																																																																																		
<i>Compagnies.</i>																																																																																																																																							
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	10	"	4,200 "	42,000 "																																																																																																																																		
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	10	"	3,300 "	33,000 "																																																																																																																																		
Lieutenants . . . . .	1	10	"	2,500 "	25,000 "																																																																																																																																		
Sous-lieutenants . . . . .	1	10	"	2,100 "	21,000 "																																																																																																																																		
	4	32	9		172,300 "																																																																																																																																		
A déduire 1/2 % pour médicaments . . . . .					862 50																																																																																																																																		
Reste . . . . . fr.					171,637 50																																																																																																																																		
		<p style="text-align: center;"><b>Troupes.</b></p>																																																																																																																																					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">EFFECTIF</th> <th rowspan="2">SOMBRE de journées.</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>par compagnie.</th> <th>du régiment.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><i>Petit état-major.</i></td> </tr> <tr> <td>Adjudants sous-officiers . . . . .</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>730</td> <td>2 92</td> <td>2,151 60</td> </tr> <tr> <td>Tambour-major . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>365</td> <td>2 20</td> <td>833 85</td> </tr> <tr> <td>Caporal-tambour . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>365</td> <td>1 34</td> <td>489 10</td> </tr> <tr> <td>Sergent-major secrétaire . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>365</td> <td>2 20</td> <td>803 "</td> </tr> <tr> <td>Maître armurier . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>365</td> <td>2 20</td> <td>803 "</td> </tr> <tr> <td>— tailleur et cordonnier . . . . .</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>730</td> <td>1 13</td> <td>824 90</td> </tr> <tr> <td>Sergent garde-magasin . . . . .</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>365</td> <td>1 99</td> <td>726 35</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><i>Compagnies.</i></td> </tr> <tr> <td>Sergents-majors . . . . .</td> <td>1</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>2 20</td> <td>8,050</td> </tr> <tr> <td>Sergents . . . . .</td> <td>6</td> <td>60</td> <td>21,900</td> <td>1 99</td> <td>43,581</td> </tr> <tr> <td>— fourriers . . . . .</td> <td>1</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>1 99</td> <td>7,265 50</td> </tr> <tr> <td>Caporaux . . . . .</td> <td>8</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 13</td> <td>32,996 "</td> </tr> <tr> <td>Tambours . . . . .</td> <td>2</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>" 92</td> <td>6,716 "</td> </tr> <tr> <td>Sapeurs mineurs de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>31</td> <td>310</td> <td>76,650</td> <td>" 92</td> <td>70,518 "</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>39</td> <td>390</td> <td>142,550</td> <td>" 81</td> <td>115,505 50</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX . . . . .</td> <td>78</td> <td>780</td> <td>287,985</td> <td></td> <td>291,021 80</td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	EFFECTIF		SOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.	par compagnie.	du régiment.	<i>Petit état-major.</i>						Adjudants sous-officiers . . . . .	"	2	730	2 92	2,151 60	Tambour-major . . . . .	"	1	365	2 20	833 85	Caporal-tambour . . . . .	"	1	365	1 34	489 10	Sergent-major secrétaire . . . . .	"	1	365	2 20	803 "	Maître armurier . . . . .	"	1	365	2 20	803 "	— tailleur et cordonnier . . . . .	"	2	730	1 13	824 90	Sergent garde-magasin . . . . .	"	1	365	1 99	726 35	<i>Compagnies.</i>						Sergents-majors . . . . .	1	10	3,650	2 20	8,050	Sergents . . . . .	6	60	21,900	1 99	43,581	— fourriers . . . . .	1	10	3,650	1 99	7,265 50	Caporaux . . . . .	8	80	29,200	1 13	32,996 "	Tambours . . . . .	2	20	7,500	" 92	6,716 "	Sapeurs mineurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	31	310	76,650	" 92	70,518 "	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	39	390	142,550	" 81	115,505 50	TOTAUX . . . . .	78	780	287,985		291,021 80																			
GRADES.	EFFECTIF		SOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																		
	par compagnie.	du régiment.																																																																																																																																					
<i>Petit état-major.</i>																																																																																																																																							
Adjudants sous-officiers . . . . .	"	2	730	2 92	2,151 60																																																																																																																																		
Tambour-major . . . . .	"	1	365	2 20	833 85																																																																																																																																		
Caporal-tambour . . . . .	"	1	365	1 34	489 10																																																																																																																																		
Sergent-major secrétaire . . . . .	"	1	365	2 20	803 "																																																																																																																																		
Maître armurier . . . . .	"	1	365	2 20	803 "																																																																																																																																		
— tailleur et cordonnier . . . . .	"	2	730	1 13	824 90																																																																																																																																		
Sergent garde-magasin . . . . .	"	1	365	1 99	726 35																																																																																																																																		
<i>Compagnies.</i>																																																																																																																																							
Sergents-majors . . . . .	1	10	3,650	2 20	8,050																																																																																																																																		
Sergents . . . . .	6	60	21,900	1 99	43,581																																																																																																																																		
— fourriers . . . . .	1	10	3,650	1 99	7,265 50																																																																																																																																		
Caporaux . . . . .	8	80	29,200	1 13	32,996 "																																																																																																																																		
Tambours . . . . .	2	20	7,500	" 92	6,716 "																																																																																																																																		
Sapeurs mineurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	31	310	76,650	" 92	70,518 "																																																																																																																																		
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	39	390	142,550	" 81	115,505 50																																																																																																																																		
TOTAUX . . . . .	78	780	287,985		291,021 80																																																																																																																																		

## DÉVELOPPEMENTS DE BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT					
	Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 . . .				
Report des litt. A. et B. . . . . fr:	771,318 .					
<b>LITT. C.</b>						
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	1,200 .					
<b>LITT. D.</b>						
<b>Logement et nourriture.</b>						
Miliciens à incorporer . . . . . 800 journées.						
Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 2,500						
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . . 1,000						
— 5,500 —						
<b>TOTAL.</b> . . . . 4,500 journées, à 74 ct.	3,182 .					
<b>LITT. E.</b>						
<b>Frais de bureau et d'administration.</b>						
Inspecteur général . . . . . 2,500 .						
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs. . . . . 4,800 .						
Le régiment. . . . . 5,000 .						
	12,300 .					
<b>TOTAL de l'art. 15.</b> . . . . fr.	788,000 .					
<b>Récapitulation de l'effectif.</b>						
	<b>ÉTATS-MAJORS.</b>			<b>TROUPES.</b>		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie . . . . .	•	•	•	1,558	24,820	26,377
• 13. — Cavalerie . . . . .	•	•	•	360	5,106	5,476
• 14. — Artillerie . . . . .	61	48	109	265	4,596	4,861
• 15. — Génie . . . . .	60	50	110	52	789	841
	121	98	219	2,244	35,120	37,364

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 48
<b>ART. 16. — Traitement et solde des compagnies d'administration (a.)</b>			
<b>LITT. A.</b>			
<b>Service des hôpitaux.</b>			
<b>EFFECTIF.</b>			
6	Directeurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15,000 "	
6	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	10,800 "	
6	Sous-directeurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8,400 "	
6	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	7,200 "	
24		41,400 "	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments. . . . .	207 "	
		41,195 "	
6	Commis aux écritures de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	6,000 "	
6	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	5,400 "	
		11,400 "	
10	Nagasiniers et dépeniers de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	4,745 "	
10	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4,015 "	
12	Infirmiers-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,694 "	
12	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4,818 "	
6	Portiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,847 "	
6	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,409 "	
8	Cuisiniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,706 "	
8	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	5,212 "	
6	Tisaniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,847 "	
6	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,409 "	
80	Infirmiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20,280 "	
80	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	25,560 "	
256		86,452 "	
	A DÉDUIRE pour vacances et petites permissions. . . . .	150,025 "	
		2,545 "	
		156,480 "	
<b>LITT. B.</b>			
55	Sœurs hospitalières . . . . .		26,400 "
<b>LITT. C.</b>			
<b>Service des boulangeries.</b>			
5	Directeurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10,000 "	
11	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	17,600 "	
16		27,600 "	
20	Sergents-surveillants, à fr. 2 " . . . . .	14,600 "	
24	Brigadiers . . . . . à " 1 50 . . . . .	15,140 "	
92	Ouvriers . . . . . à " 1 " . . . . .	55,580 "	
156	× 565 = 49,640 journées. . . . .	61,520 "	
		88,920 "	
	<b>TOTAL de l'art. 16. . . . . fr.</b>	<b>251,800 "</b>	
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.</b>			
ART. 12. — Infanterie. . . . .		11,880,000 "	
— 15. — Cavalerie . . . . .		3,580,000 "	
— 14. — Artillerie . . . . .		2,962,000 "	
— 15. — Génie . . . . .		788,000 "	
— 16. — Compagnies d'administration. . . . .		251,800 "	
	<b>TOTAL du chap. IV. . . . . fr.</b>	<b>19,461,800 "</b>	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) Les compagnies d'administration sont au nombre de 1.
		La solde actuelle a été maintenue pour le personnel des hôpitaux, les sœurs hospitalières et les directeurs des boulangeries militaires.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE V. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 17. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.</b>		
LITT. A.		
Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur.		
1 commandant directeur des études . . . . .	5,000 »	
1 — en second (pour mémoire) . . . . .	»	
2 examinateurs permanents . . . . .	9,800 »	
1 capitaine instructeur . . . . .	800 »	
1 instructeur adjoint . . . . .	655 55	
1 officier comptable . . . . .	655 55	
4 inspecteurs des études . . . . .	6,000 »	
1 secrétaire . . . . .	1,700 »	
1 dessinateur civil . . . . .	2,400 »	
1 aumônier . . . . .	2,000 »	
1 médecin . . . . .	855 35	
1 mécanicien . . . . .	1,400 »	
1 waguemestre conservateur des bâtiments . . . . .	700 »	
1 garde conservateur du matériel . . . . .	560 »	
1 infirmier . . . . .	400 »	
2 portiers . . . . .	1,500 »	
4 hommes de peine . . . . .	1,600 »	
2 tambours . . . . .	565 »	
		55,024 00
LITT. B.		
Traitement du corps enseignant.		
5 professeurs militaires . . . . .	5,833 55	
10 — civils . . . . .	59,200 »	
7 répétiteurs militaires . . . . .	6,040 55	
4 — civils . . . . .	7,900 »	
1 maître militaire . . . . .	800 »	
5 — civils . . . . .	8,500 »	
		68,082 66
LITT. C.		
Solde des élèves . . . . .		57,172 50
		159,180 15
TOTAL de l'art. 17. . . . . fr.		
<b>ART. 18. — Dépenses d'administration.</b>		
Frais de bureau . . . . .	5,000 »	
Chauffage et éclairage . . . . .	9,000 »	
Manipulations des élèves au laboratoire . . . . .	1,000 »	
Indemnité aux travailleurs . . . . .	1,500 »	
Ménage des domestiques : 7 hommes à 50 centimes par jour . . . . .	1,277 50	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. . . . .	1,200 »	
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école) . . . . .	2,000 »	
Achat de livres, instruments; entretien du mobilier et dépenses imprévues . . . . .	5,342 35	
		22,510 85
		161,500 »
TOTAL du chap. V. . . . . fr.		

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*École militaire* (\*).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		(*) Cet établissement est maintenu sur le pied actuel jusqu'à révision de la loi.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VI. — *Établissements*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 19. — Personnel des établissements d'artillerie.</b>		
LITT. A.		
Traitement des employés de la manufacture d'armes . . . . . fr.	9,600 »	
LITT. B.		
Traitement des employés de la fonderie de canons. . . . .	19,500 »	
LITT. C.		
Traitement des employés de l'arsenal de construction. . . . .	8,100 »	
TOTAL de l'art. 19. . . . . fr.	57,000 »	
<b>ART. 20. — Matériel de l'artillerie.</b>		
LITT. A.		
Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales . . . . .	160,000 »	
LITT. B.		
Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion . . . . .	27,000 »	
LITT. C.		
Fabrication de poudres de guerre . . . . .	80,000 »	
LITT. D.		
<b>Manufacture d'armes de guerre.</b>		
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation, d'après le système percuteur, d'armes à feu avec platines à silex qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que fer, acier, tôles, cuivre, bois pour armes à feu, houille, charbon de forge, graisse, outils et ingrédients divers . . . . . fr.	70,000 »	
Salaire des ouvriers . . . . .	238,000 »	
Menues dépenses . . . . .	2,000 »	
	310,000 »	
A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . . fr.	20,000 »	
	290,000 »	
LITT. E.		
<b>Fonderie de canons.</b>		
Fabrication de bouches à feu en bronze et en fer; projectiles, râteliers d'armes, ferrures pour l'arsenal d'Anvers, construction et réparation de l'équipage des ponts et travaux divers.		
<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que fontes de fer, cuivre, étain, fers forgés, acier, tôles, combustibles, bois de construction, cordages, huile, graisse et ingrédients divers . . . . . fr.	38,150 »	
Salaire des ouvriers . . . . .	25,000 »	
Menues dépenses . . . . .	1,850 »	
	65,000 »	
TOTAL des litt. A à E (à reporter). . . . . fr.	622,000 »	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*et matériel de l'artillerie.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VI. — *Établissements*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
	Report des litt. A à E. . . . . fr.	622,000 »
<b>LITT. F.</b>		
<b>Arsenal de construction.</b>		
Construction d'affûts et voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que bois de construction, fers forgés, acier, tôles, combustibles, huile, graisse, outils et ingrédients divers. . . . . fr.	40,000 »	
Salaires des ouvriers . . . . .	57,200 »	
Menues dépenses . . . . .	2,800 »	
	100,000 »	
<b>LITT. G.</b>		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie . . . . . fr.	10,000 »	
<b>LITT. H.</b>		
Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers. . . . .	25,000 »	
<b>LITT. I.</b>		
Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie . . . . .	4,000 »	
<b>LITT. K.</b>		
Dépenses diverses et menus achats. . . . .	2,000 »	
	763,000 »	
	TOTAL de l'art. 20. . . . . fr.	
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VI.</b>		
ART. 19. — Personnel des établissements d'artillerie . . . . .	57,000 »	
— 20. — Matériel de l'artillerie . . . . .	763,000 »	
	800,000 »	
	TOTAL du chap. VI. . . . . fr.	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*et matériel de l'artillerie (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE VII. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1853.	Alloué POUR L'EXERCICE 16 .
<b>ART. 21. — Matériel du génie.</b>		
<b>LITT. A.</b>		
<b>Entretien ordinaire.</b>		
Bâtiments militaires. . . . .	fr. 105,000	
Fortifications. . . . .	11,000	
Ouvrages mixtes. . . . .	40,000	
	156,000	
<b>LITT. B.</b>		
<b>Constructions, réparations et renouvellements.</b>		
Bâtiments militaires. . . . .	235,000	
Fortifications. . . . .	118,000	
Ouvrages mixtes. . . . .	97,000	
	450,000	
<b>LITT. C.</b>		
Frais de surveillance générale. . . . .		19,000
<b>LITT. D.</b>		
Achat d'immeubles . . . . .		6,000
<b>LITT. E.</b>		
Location de bâtiments militaires dans les diverses places et des champs de manœuvre de Bruxelles et des camps de Beverloo et de Brasschaet . . . . .		20,000
<b>LITT. F.</b>		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau . . . . .		24,000
<b>LITT. G.</b>		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie . . . . .		6,000
<b>LITT. H.</b>		
Levé des plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc. . . . .		10,000
	700,000	
TOTAL du chap. VII . . . . .	fr. 700,000	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Matériel du génie.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 22. — <i>Pain.</i>		
(α 11,940,124 rations de pain, à 16 centimes. . . . . fr.	1,910,419 84	
ART. 23. — <i>Fourrages en nature.</i>		
(b { 1,381,890 rations fortes pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' . . . . . fr.	1,727,562 50	
1,218,370 rations légères pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' . . . . .	1,340,207 .	
<hr/> 2,600,260	<hr/> 3,067,560 50	
A DÉDUIRE pour chevaux manquants. . . . .	35,569 50	
	<hr/> 3,032,000 .	

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

fourrages et autres allocations.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Infanterie . . . . .</td> <td></td> <td>9,062,385</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td></td> <td>1,865,690</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie . . . . .</td> <td></td> <td>1,604,540</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Génie . . . . .</td> <td></td> <td>287,985</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Compagnies d'administration . . . . .</td> <td></td> <td>49,640</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>12,868,440</td> </tr> </tbody> </table>			RATIONS.			Infanterie . . . . .		9,062,385		Cavalerie . . . . .		1,865,690		Artillerie . . . . .		1,604,540		Génie . . . . .		287,985		Compagnies d'administration . . . . .		49,640				12,868,440						
		RATIONS.																																		
	Infanterie . . . . .		9,062,385																																	
	Cavalerie . . . . .		1,865,690																																	
	Artillerie . . . . .		1,604,540																																	
	Génie . . . . .		287,985																																	
	Compagnies d'administration . . . . .		49,640																																	
			12,868,440																																	
		a) Ce chiffre se décompose comme suit :																																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hospitiaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>150,000</td> <td>500,000</td> <td>50,416</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>22,000</td> <td>105,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>34,000</td> <td>89,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>5,500</td> <td>15,900</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>189,500</td> <td>708,400</td> <td>50,416</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>928,516</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Reste . . . . .</td> <td></td> <td>11,940,124</td> </tr> </tbody> </table>		JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe.	de marche.	d'hommes aux hospitiaux.	Infanterie . . . . .	150,000	500,000	50,416	Cavalerie . . . . .	22,000	105,500	»	Artillerie . . . . .	34,000	89,000	»	Génie . . . . .	5,500	15,900	»		189,500	708,400	50,416				928,516		Reste . . . . .		11,940,124
	JOURNÉES			Le 1/5 des journées des enfants de troupe.																																
	de marche.	d'hommes aux hospitiaux.																																		
Infanterie . . . . .	150,000	500,000	50,416																																	
Cavalerie . . . . .	22,000	105,500	»																																	
Artillerie . . . . .	34,000	89,000	»																																	
Génie . . . . .	5,500	15,900	»																																	
	189,500	708,400	50,416																																	
			928,516																																	
	Reste . . . . .		11,940,124																																	
		A déduire . . . . .																																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,918</td> <td>3,248</td> <td>700,070</td> <td>1,185,520</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,868</td> <td>90</td> <td>681,820</td> <td>52,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,786</td> <td>5,358</td> <td>1,581,890</td> <td>1,218,570</td> </tr> </tbody> </table>		CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	Cavalerie . . . . .	1,918	3,248	700,070	1,185,520	Artillerie . . . . .	1,868	90	681,820	52,850		3,786	5,358	1,581,890	1,218,570										
	CHEVAUX			RATIONS																																
	de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																
Cavalerie . . . . .	1,918	3,248	700,070	1,185,520																																
Artillerie . . . . .	1,868	90	681,820	52,850																																
	3,786	5,358	1,581,890	1,218,570																																
		b) Décomposition de ces rations . . . . .																																		



## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

fourrages et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																					
		<p>a) Décomposition des journées . . . . .</p> <table border="0"> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,062,585</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,863,690</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,664,540</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>287,985</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration . . . . .</td> <td>49,640</td> </tr> <tr> <td></td> <td><u>12,868,440</u></td> </tr> </table> <p>A déduire les journées de marche . . . . . 189,500</p> <p>RESTE . . . . . 12,678,940</p> <p>20,600 fournitures de la société Félix Legrand, à 365 journées d'occupation. 7,519,000 journées. A déduire <math>\frac{1}{10}</math> pour non-occupation. . . . . 751,900 "</p> <p>RESTE . . . . . 6,767,100 "</p> <p>Fournitures appartenant aux communes . . . . . b) 4,729,472 "</p> <p>— à l'État . . . . . c) 1,182,568 "</p> <p>TOTAL ÉGAL . . . . . 12,678,940</p>	Infanterie . . . . .	9,062,585	Cavalerie . . . . .	1,863,690	Artillerie . . . . .	1,664,540	Génie . . . . .	287,985	Compagnies d'administration . . . . .	49,640		<u>12,868,440</u>																																																																																																																								
Infanterie . . . . .	9,062,585																																																																																																																																					
Cavalerie . . . . .	1,863,690																																																																																																																																					
Artillerie . . . . .	1,664,540																																																																																																																																					
Génie . . . . .	287,985																																																																																																																																					
Compagnies d'administration . . . . .	49,640																																																																																																																																					
	<u>12,868,440</u>																																																																																																																																					
		<p style="text-align: center;"><b>BASE DE L'ALLOCATION.</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>par homme</th> <th>par cheval.</th> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment de grenadiers . . . . .</td> <td>2,734</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>16,524</td> <td>"</td> <td>16,524</td> </tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .</td> <td>43,938</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>43,938</td> <td>"</td> <td>43,938</td> </tr> <tr> <td>d) Infanterie . . . . .</td> <td>46,692</td> <td>"</td> <td></td> <td></td> <td>60,462</td> <td>"</td> <td>60,462</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs à cheval et guides . . . . .</td> <td>2,739</td> <td>2,274</td> <td>1 20</td> <td>16 "</td> <td>5,286 80</td> <td>36,384 "</td> <td>39,670 80</td> </tr> <tr> <td>Lanciers . . . . .</td> <td>1,826</td> <td>1,516</td> <td>1 50</td> <td>16 "</td> <td>2,739 "</td> <td>24,256 "</td> <td>26,995 "</td> </tr> <tr> <td>Cuirassiers . . . . .</td> <td>1,258</td> <td>1,016</td> <td>" 70</td> <td>16 "</td> <td>866 60</td> <td>16,256 "</td> <td>17,122 60</td> </tr> <tr> <td>e) Cavalerie . . . . .</td> <td>5,803</td> <td>4,806</td> <td></td> <td></td> <td>6,892 40</td> <td>76,896 "</td> <td>83,788 40</td> </tr> <tr> <td>Batteries à cheval . . . . .</td> <td>840</td> <td>352</td> <td>1 55</td> <td>7 25</td> <td>1,502 "</td> <td>2,532 "</td> <td>3,854 "</td> </tr> <tr> <td>— montées et train . . . . .</td> <td>3,878</td> <td>886</td> <td>" 50</td> <td>4 25</td> <td>1,959 "</td> <td>3,765 50</td> <td>5,704 50</td> </tr> <tr> <td>— de siège et compag<sup>es</sup> spéc<sup>ies</sup>. . . . .</td> <td>3,726</td> <td>"</td> <td>" 40</td> <td>"</td> <td>1,490 40</td> <td>"</td> <td>1,490 40</td> </tr> <tr> <td>f) Artillerie . . . . .</td> <td>8,444</td> <td>1,238</td> <td></td> <td></td> <td>4,751 40</td> <td>6,517 50</td> <td>11,048 90</td> </tr> <tr> <td>g) Régiment du génie . . . . .</td> <td>1,768</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>1,768 "</td> <td>"</td> <td>1,768 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td>62,707</td> <td>6,044</td> <td></td> <td></td> <td>75,853 80</td> <td>83,215 50</td> <td>157,067 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire comme ci-contre. . . . .</td> <td></td> <td>37,067 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . . . .</td> <td></td> <td>100,000 "</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment de grenadiers . . . . .	2,734	"	6	"	16,524	"	16,524	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .	43,938	"	1	"	43,938	"	43,938	d) Infanterie . . . . .	46,692	"			60,462	"	60,462	Chasseurs à cheval et guides . . . . .	2,739	2,274	1 20	16 "	5,286 80	36,384 "	39,670 80	Lanciers . . . . .	1,826	1,516	1 50	16 "	2,739 "	24,256 "	26,995 "	Cuirassiers . . . . .	1,258	1,016	" 70	16 "	866 60	16,256 "	17,122 60	e) Cavalerie . . . . .	5,803	4,806			6,892 40	76,896 "	83,788 40	Batteries à cheval . . . . .	840	352	1 55	7 25	1,502 "	2,532 "	3,854 "	— montées et train . . . . .	3,878	886	" 50	4 25	1,959 "	3,765 50	5,704 50	— de siège et compag <sup>es</sup> spéc <sup>ies</sup> . . . . .	3,726	"	" 40	"	1,490 40	"	1,490 40	f) Artillerie . . . . .	8,444	1,238			4,751 40	6,517 50	11,048 90	g) Régiment du génie . . . . .	1,768	"	1	"	1,768 "	"	1,768 "		62,707	6,044			75,853 80	83,215 50	157,067 50						A déduire comme ci-contre. . . . .		37,067 50						TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . . . .		100,000 "
CORPS.	Hommes.	Chevaux.				ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.			TOTAL.																																																																																																																											
			par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																																
Régiment de grenadiers . . . . .	2,734	"	6	"	16,524	"	16,524																																																																																																																															
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .	43,938	"	1	"	43,938	"	43,938																																																																																																																															
d) Infanterie . . . . .	46,692	"			60,462	"	60,462																																																																																																																															
Chasseurs à cheval et guides . . . . .	2,739	2,274	1 20	16 "	5,286 80	36,384 "	39,670 80																																																																																																																															
Lanciers . . . . .	1,826	1,516	1 50	16 "	2,739 "	24,256 "	26,995 "																																																																																																																															
Cuirassiers . . . . .	1,258	1,016	" 70	16 "	866 60	16,256 "	17,122 60																																																																																																																															
e) Cavalerie . . . . .	5,803	4,806			6,892 40	76,896 "	83,788 40																																																																																																																															
Batteries à cheval . . . . .	840	352	1 55	7 25	1,502 "	2,532 "	3,854 "																																																																																																																															
— montées et train . . . . .	3,878	886	" 50	4 25	1,959 "	3,765 50	5,704 50																																																																																																																															
— de siège et compag <sup>es</sup> spéc <sup>ies</sup> . . . . .	3,726	"	" 40	"	1,490 40	"	1,490 40																																																																																																																															
f) Artillerie . . . . .	8,444	1,238			4,751 40	6,517 50	11,048 90																																																																																																																															
g) Régiment du génie . . . . .	1,768	"	1	"	1,768 "	"	1,768 "																																																																																																																															
	62,707	6,044			75,853 80	83,215 50	157,067 50																																																																																																																															
					A déduire comme ci-contre. . . . .		37,067 50																																																																																																																															
					TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . . . .		100,000 "																																																																																																																															

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE VIII. — Pain,

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 18
<b>ART. 27. — Transports généraux.</b>		
Transport de matériel par terre et par eau; fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc.	60,000	»
<b>ART. 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde.</b>		
Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison et les camps.	50,000	»
<b>ART. 29. — Remonte.</b>		
LITT. A.		
Achat de chevaux.		
(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{3}$ de l'effectif.)		
177 chevaux pour les deux régiments de chasseurs à cheval, à . . . . . fr. 610. . . . .	fr. 107,970	»
177 — — — — — lanciers. . . . .	610. . . . .	107,970
120 — — — — — cuirassiers. . . . .	760. . . . .	91,200
89 — pour le régiment des guides . . . . .	710. . . . .	63,190
68 — de selle pour les régiments d'artillerie . . . . .	710. . . . .	48,280
20 — de trait — — — — — $\left\{ \begin{array}{l} \text{le } \frac{1}{8} \text{ est de } . . . 135 \\ \text{mais au 1}^{\text{er}} \text{ janv.,} \\ \text{il existera en trop } 115 \end{array} \right\}$ . 500. . . . .		10,000
651		
	428,610	»
Dépense extraordinaire.		
(Chevaux à acheter pour compléter l'effectif.)		
55 chevaux pour les régiments de chasseurs et de lanciers, à fr. 610. . . . .	fr. 33,550	»
19 — — — — — de cuirassiers . . . . .	760. . . . .	14,440
14 — — — — — de guides . . . . .	710. . . . .	9,940
88	57,950	»
	486,540	»
LITT. B.		
Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique . . . . .	10,000	»
TOTAL de l'art. 29. . . . . fr.	406,540	»
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VIII.</b>		
Art. 22. — Pain . . . . .	1,010,419	84
— 23. — Fourrages en nature . . . . .	3,052,000	»
— 24. — Casernement des hommes . . . . .	757,000	»
— 25. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	100,000	»
— 26. — Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	85,000	»
— 27. — Transports généraux . . . . .	60,000	»
— 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	50,000	»
— 29. — Remonte . . . . .	496,540	»
TOTAL du chap. VIII. . . . . fr.	6,470,959	84

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*fourrages et autres allocations (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IX. — Traitements

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 50. — Traitements divers et honoraires.</b>			
		LITT. A.	
		Traitement de disponibilité, de non-activité et de réforme.	
		DISPONIBILITÉ.	
1	2	Général-major . . . . .	7,750 *
1	"	Médecin en chef. . . . .	5,600 "
			15,350 "
2	2		
		NON-ACTIVITÉ.	
1	"	Colonel . . . . .	3,700 *
2	"	Lieutenants-colonels . . . . .	5,900 "
5	"	Majors . . . . .	12,825 "
21	"	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	54,650 "
20	"	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	20,000 "
36	"	Lieutenants . . . . .	54,200 "
16	"	Sous-lieutenants. . . . .	12,800 "
1	"	Médecin de régiment . . . . .	1,650 "
1	"	— adjoint. . . . .	800 "
1	"	Vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,450 "
			150,775 *
104	"		150,105 *
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\%$ pour médicaments. . . . .	750 52
			149,354 48
		<i>Dépense extraordinaire.</i>	
		EMPLOYÉ MILITAIRE EN NON-ACTIVITÉ.	
1	"	Sous-lieutenant de corps francs, à fr. 2 12 c <sup>t</sup> par jour. . . . .	775 80
107	2		150,128 28
		LITT. B.	
		Indemnité de fourrages.	
		2 chevaux $\times$ 365 = 750 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . .	912 50
		LITT. C.	
		Honoraires d'avocats et frais de procédure. . . . .	5,650 22
		TOTAL de l'art. 50. . . . . fr.	156,700 "
		<b>ART. 51. — Frais de représentation</b>	
		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale. . . . .	50,000 "
		TOTAL du chapitre IX. . . . . fr.	186,700 *



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE X. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
<b>ART. 52. — Pensions et secours.</b>		
<b>LITT. A.</b>		
Pensions temporaires et arriérés . . . . .	30,000	•
<b>LITT. B.</b>		
Payement du premier terme des pensions civiles et militaires . . . . .	14,000	•
<b>LITT. C.</b>		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre . . . . .	15,000	•
<b>Dépenses extraordinaires.</b>		
<b>LITT. D.</b>		
Secours aux réfugiés politiques . . . . .	3,000	•
<b>LITT. E.</b>		
Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes . . . . .	6,243 58	
TOTAL du chapitre X . . . . .		
	Dépense ordinaire . . . . .	50,000 •
	Dépense extraordinaire . . . . .	6,243 58
ENSEMBLE . . . . .		
		66,243 58

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Pensions et secours.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE XI. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18
ART. 35.		
Dépenses imprévues . . . . . fr.	105,546 86	

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

*Dépenses imprévues.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		<p>La partie disponible du crédit porté à cet article pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.</p>

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE XII. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 1885.										
<b>ART. 54. — Traitement et solde de la gendarmerie.</b>													
<b>LITT. A.</b>													
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>													
<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: top;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>40</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>1,408</td> <td>1,008</td> </tr> <tr> <td>1,454</td> <td>1,068</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		Hommes.	Chevaux.	40	60	1,408	1,008	1,454	1,068		
EFFECTIF.													
Hommes.	Chevaux.												
40	60												
1,408	1,008												
1,454	1,068												
Officiers de tous grades . . . . .	fr. 168,702 25												
Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	1,181,596 25												
Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	27,000 "												
	1,377,298 50												
A DÉDUIRE pour incomplets et congés. . . . .	26,883 55												
		1,350,414 95											
<b>LITT. B.</b>													
<b>Fourrages.</b>													
21,200 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à raison de fr. 1 25 . . . . .	27,375 "												
37,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise, soit, à fr. 1 25 c <sup>ts</sup> , l'une . . . . .	109,500 "												
280,520 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, soit, à fr. 1 05 c <sup>ts</sup> . . . . .	294,336 "												
	451,211 "												
A DÉDUIRE pour incomplets. . . . .	5,754 75												
		425,456 25											
<b>LITT. C.</b>													
<b>Entretien de la buffleterie et du harnachement.</b>													
400 gendarmes à pied, à raison de 1 franc. . . . .	400 "												
1,008 — à cheval, — 2 — . . . . .	2,016 "												
		2,416 "											
<b>LITT. D.</b>													
513,920 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes . . . . .		25,696 "											
<b>LITT. E.</b>													
367,920 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. . . . .		14,716 80											
<b>LITT. F.</b>													
Frais de bureau pour les neuf compagnies et l'administration centrale . . . . .		16,300 "											
<b>TOTAL de l'art. 54 et du chap. XII. . . . . fr.</b>		<b>1,855,000 "</b>											

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

## Gendarmerie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.						
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
		a) L'arme de la gendarmerie se compose d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :						
		<b>Officiers.</b>						
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.		
1	»	3	Colonel . . . . .	1,093	9,500 »	9,500 .		
1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	750	7,100 »	7,100 »		
3	»	6	Majors . . . . .	2,190	6,300 »	18,900 .		
1	»	2	Capitaine adjudant-major . . . . .	750	5,050 »	5,050 .		
»	1	»	— quartier-maître de 1 <sup>re</sup> classe.	»	3,700 »	3,700 .		
»	1	»	— administrateur d'habillement.	»	3,300 »	3,500 .		
9	»	18	Capitaines . . . . .	6,570	5,050 »	45,450 .		
9	»	9	Lieutenants . . . . .	3,285	2,950 »	30,550 .		
20	»	20	Sous-lieutenants . . . . .	7,300	2,800 »	50,000 .		
44	2	60		21,900		169,530 .		
46						A déduire 1/2 0/0 pour médicaments . . . . . 847 75		
						Reste . . . . . fr. 168,702 25		
			<b>Troupes.</b>					
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.		
3	3	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,093	1,093	3 80	4,161 »		
9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	5,283	3,283	3 30	10,840 50		
60	60	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	21,900	21,900	5 10	67,890 »		
12	»	— — à pied . . . . .	4,580	»	2 30	10,074 .		
127	127	Brigadiers à cheval . . . . .	46,353	46,353	2 80	129,794 .		
52	»	— à pied . . . . .	11,680	»	2 10	24,528 .		
809	809	Gendarmes à cheval . . . . .	295,283	295,283	2 35	695,919 75		
386	»	— à pied . . . . .	129,040	»	1 85	240,389 .		
1408	1008		515,020	367,920		1,181,896 25		
						Chevaux d'officiers . . . . . 21,900		
						389,820		

**ANNEXE.****ÉTAT NOMINATIF**

*Des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite, depuis le 20 février 1851 jusqu'au 20 décembre 1852.*

DATES DES ARRÊTÉS D'admission à la RETRAITE.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours			
1 <sup>r</sup> nov. 1851.	DRAPIEZ, P.-A.-J. . . .	Examineur permanent. . .	72	13	0	»	Infirmités et plus de 65 ans d'âge.	fr. c. 4,785 »	fr. c. 995 »
1 <sup>r</sup> janv. 1852.	RUTEAU, B.-J.-J. . . .	Portier-consigne de 2 <sup>e</sup> classe.	70	35	2	16	Id. . . .	505 »	505 »
Id. . .	LEROY, J.-J. . . . .	Id. id. . . . .	66	11	9	20	Id. . . . .	505 »	175 »
Id. . .	NEVE, C.-J. . . . .	Id. id. . . . .	66	26	»	12	Id. . . . .	505 »	225 »
Id. . .	DANSE, L.-G. . . . .	Employé de 2 <sup>e</sup> classe. . . .	56	15	8	»	Infirmités . . . . .	1,552 »	375 »
TOTAL. . . . .								fr.	2,071 »